LES CAHIERS de l'Attractivité

JUIN 2021

- MADRID
- INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS
- LILLE
- HAUSSMANN
- PHÈME

01

L'ÉDITO

Ce PREMIER numéro des « Cahiers de l'Attractivité » est comme le début d'une conversation. Dans le sens d'un échange libre, dénué de tout esprit d'opposition, sur un thème général. Dans un monde qui accélère jusqu'à s'étourdir lui-même, nous avons voulu donner carte blanche aux contributeurs pour aborder un aspect, une expérience ou un enjeu de l'attractivité sous l'angle qu'ils souhaitaient.

Du SECOND Empire à Lille, de Madrid aux Investissements directs étrangers en passant par la déesse Fama. Les chiffres que l'on additionne différemment, les sujets que l'on regarde d'ailleurs, prennent sens et nous nourrissent.

Le TROISIÈME confinement a marqué une rupture dans les mécanismes de l'attractivité, aussi. Il ne s'agit plus d'attendre avec courage et résignation le retour à meilleure fortune. Il faut comprendre ce qui s'annonce comme ressort d'attractivité au sens du Littré de "ce qui attire en séduisant". Et, pour comprendre, entendre d'abord et voir.

C'est TOUT l'enjeu auquel cette revue bimestrielle, éditée par Paris-Ile de France Capitale Economique, souhaite répondre. Par petites touches, esquisser *"un monde à la croisée de l'imaginaire et du crédible, où se rencontrent les préoccupations géopolitiques, démographiques, technologiques et environnementales"*.

LE SOMMAIRE

01

p. 07

Madrid, motor de España ante la Covid y el Futuro
Version originale

par Manuel Giménez Rasero, Conseiller à l'Economie, l'Emploi et la Compétitivité de la Communauté de Madrid

Version française
Madrid, moteur de l'Espagne face à la COVID-19 et à l'avenir

p. 11

02

p. 16

Les investissements directs étrangers, carburants convoités des économies mondiales

par Christian Nibourel, Président de Paris-Ile de France Capitale Economique

03

p. 30

Réhabilitons l'attractivité des territoires !

par François Navarro, Directeur général de HelloLille

04

p. 36

Haussmann et le dessein d'un premier Grand Paris

par Éric Anceau,
Historien et Maître
de conférence à la Sorbonne
Université.

05

p. 44

Trompettes de la Renommée, vous êtes bien mal accordées

par Alexandre Missoffe,
Directeur général de Paris-Ile
de France Capitale
Economique

01 | MADRID

JUIN 2021

Version originale

Madrid, motor de España ante la Covid y el Futuro
por Manuel Giménez Rasero..... P.07

Version française

Madrid, moteur de l'Espagne face à la COVID-19 et à l'avenir par Manuel Giménez Rasero..... P.11

Manuel
GIMÉNEZ RASERO

Consejero de Economía, Empleo y Competitividad de la Comunidad de Madrid
Conseiller à l'Economie, l'Emploi et la Compétitivité de la Communauté de Madrid

MADRID, MOTOR DE ESPAÑA ANTE LA COVID Y EL FUTURO

En las últimas décadas, la Comunidad de Madrid se ha convertido en el motor económico de España. En 2019, la región experimentó un crecimiento del 3% de su Producto Interior Bruto (PIB), superior al del conjunto de España y al de la zona euro. El tamaño de la economía madrileña se sitúa tan solo por detrás de las regiones de Île-de-France, Lombardía, Oberbayern, Inner London West, y Rhône-Alpes.

La contribución al PIB español de Madrid es cercana al 20%, habiendo superado a Cataluña, desde 2019, como motor económico de España. En Madrid había, en marzo de 2020, más de 500.000 empresas, 7.000 de ellas, extranjeras. 4 de cada 10 empresas extranjeras en España están afincadas en Madrid. El atractivo de la región para los inversores es creciente: en 2020, más del 75% de toda la inversión que recibió España tuvo como destino la Comunidad de Madrid.

Este crecimiento robusto se explica por importantes elementos estructurales y competitivos. Madrid posee una economía abierta de fiscalidad competitiva, con una elevada tasa de inversión privada, una red universitaria generadora de talento, una elevada cualificación de sus profesionales, una oferta educativa (desde cero años hasta *executive education*) diversificada y de calidad, un sistema sanitario universal que goza de una credibilidad extremadamente alta, orientado a los ciudadanos. Madrid posee una red de transporte público de reconocimiento internacional y conexiones con Europa e Iberoamérica gracias a su aeropuerto y su institución ferial (IFEMA).

La región posee además cualidades irreplicables, como el clima o su gastronomía, su estilo y calidad de vida, crecientemente vinculado a industrias de relevancia como los sectores culturales, el ocio, el deporte o el estilo de vida.

ESTE CONTINUO CRECIMIENTO DEL PESO ECONÓMICO DE MADRID Y SU ATRACTIVO SE ENFRENTA AHORA A LAS CONSECUENCIAS DE LA PANDEMIA

El impacto de la COVID-19 en la Comunidad de Madrid, desde un punto de vista económico, está siendo profundo y transversal, aunque asimétrico. Las actividades relacionadas con el turismo y el ocio son las más afectadas. Más de 90 mil personas han perdido su empleo y otras 100 mil se encuentran, en esta fecha, en ERTE. El PIB sufrió una caída interanual del 26,4% en el 2T, pero ha cerrado 2020 con una caída menor que la del conjunto de España. En particular, durante el 4T, Madrid ha logrado unas cifras de PIB superiores en un 4% a otras regiones como Cataluña o el País Vasco.

LA MEJOR RESILIENCIA DE MADRID

En la gestión de la pandemia, Madrid ha tratado de hacer compatible la protección de la salud como prioridad absoluta, con el mantenimiento de la actividad económica, permitiendo la apertura de comercios, centros comerciales, bares, restaurantes y espacios culturales o museísticos. A pesar de esta voluntad, muchas actividades han quedado total o parcialmente restringidas por lo que se han articulado una serie de ayudas económicas destinadas a los trabajadores y a los sectores más expuestos de la economía. Se han destinado más de 40 millones de euros para ofrecer ayudas de hasta 3.200 euros a los autónomos de la región. De esta forma, se ha logrado que el número de autónomos haya aumentado de 405 mil a más de 408 mil desde el comienzo de la pandemia. Los trabajadores autónomos tienen una fuerte presencia en todos los sectores de la economía, por lo que se ha contribuido, de esta manera, al sostenimiento transversal de la economía madrileña.

De hecho, el Comité de las Regiones ha reconocido a Madrid como una de las cinco regiones emprendedoras europeas, otorgándole el "European Entrepreneurial Region Award 2021-2022".

EL PAPEL DE MADRID ES AÚN MÁS IMPORTANTE EN UN MUNDO POST COVID Y POST BREXIT, COMO MOTOR DE ESPAÑA Y SEXTA ECONOMÍA DE LA UE

Se han destinado 30 millones de euros para ofrecer ayudas de hasta 12.500 euros a las pymes de la región y más de 30 millones de euros para apoyar al "rescate" de trabajadores afectados por ERTES (casi 600 mil en el conjunto de la pandemia en Madrid). Además, se han incrementado en 35 millones de euros adicionales los programas de formación y empleo por los ayuntamientos para que contrataran a personas que hubieran perdido su empleo durante la pandemia. El objetivo era doble: ofrecer a los ayuntamientos recursos para prestar los servicios más "cercanos" a los ciudadanos y evitar la cronificación en el paro, en un momento de baja oferta privada de empleo.
El conjunto de las ayudas, de más de 200 millones de euros, ha de sumarse a las medidas desplegadas por el estado central para apoyar trabajadores en ERTE y por avalar el pago de las deudas incurridas por las empresas madrileñas durante el periodo.

PERSPECTIVAS

El papel de Madrid es aún más importante en un mundo post Covid y post Brexit, como motor de España y sexta economía de la UE. Madrid debe optimizar sus ventajas competitivas en la provisión de servicios de valor añadido, comercio, restauración y ocio; deporte y modo de vida. Asimismo, debe potenciar industrias que ya poseen notable tradición histórica e inversión acumulada: aeronáutica, automóvil, química, farmacéutica y biosanitaria, junto con aquellas de mayor contribución al PIB, como la imprenta o la logística (elementos básicos del comercio digital), la movilidad o la industria del dato (en todos los niveles, TIC, almacenamiento, IA, etc.).

Otras industrias importantes en la próxima década exigen el despliegue de mayores esfuerzos inversores, innovadores y científicos, públicos y privados, así como para la captación y desarrollo de talento, académico, profesional y directivo. La educación, en todas sus dimensiones ha de jugar un papel esencial y, junto a la salud y la sanidad, operar como elemento distintivo de la Región. En su desarrollo, la región debe preservar y potenciar el valor de su enorme diversidad regional, que se manifiesta en su entorno rural y sus numerosos ecosistemas

protegidos. También debe mejorar su modelo de atención social, garantizando la integración de grupos vulnerables, atendiendo especialmente a aquellos contextos de mayor fragilidad y facilitando el acceso al empleo y el desarrollo de proyectos de vida autónomos.

Para ello, Madrid no sólo debe aspirar al mejor aprovechamiento de los fondos NGEU y el crecimiento de los autónomos, Pymes y entidades de la economía social regional. La región, consciente de su incomparable atractivo para los inversores extranjeros, debe continuar apostando por la inversión extranjera ya instalada y por las nuevas inversiones de calidad. Para ello, deberá mantener su estructura de fiscalidad competitiva y la centralización de los servicios de captación de inversión, que actualmente concentra la Fundación Madrid por la Competitividad.

Conjuntamente, deberán reducirse las trabas administrativas a la inversión y a la actividad económica. Para ello, se había propuesto:

- **Un Dossier Empresarial Unificado para toda empresa o inversor, maximizando la transparencia de la tramitación y eliminando todos los trámites innecesarios.**
- **Una nueva Ley de Mercado Único, nueva Ley de Cooperativas y nueva Ley de Eficiencia Energética.**
- **Un Comité de Atracción de Inversiones que coordine a todas las autoridades públicas con algún tipo de competencia en materia de inversión.**
- **Un Consejo del Emprendimiento, que reúna a todos los actores privados y públicos clave para optimizar la inversión pública y privada y estimular el crecimiento de proyectos empresariales transgresores.**

Ahora la Comunidad de Madrid se encuentra sumida en un nuevo proceso electoral motivada por circunstancias políticas que no benefician la confianza y la actividad económica pero que en ningún caso deberían frenar el crecimiento de una de las regiones más innovadoras, humanas y atractivas de toda Europa.

MADRID,
MOTEUR DE L'ESPAGNE
FACE À LA COVID-19 ET À L'AVENIR

Au cours de ces dernières décennies, la Communauté de Madrid est devenue le moteur économique de l'Espagne. En 2019, la région a connu une croissance de 3% de son Produit Intérieur Brut (PIB), supérieur à celui de l'Espagne dans son ensemble et à celui de la zone Euro. La taille de l'économie madrilène est juste derrière les régions Ile-de-France, Lombardie, Haute Bavière, Inner London West et Rhône-Alpes.

La contribution de Madrid au PIB espagnol est proche de 20%, dépassant ainsi la Catalogne, depuis 2019, en tant que moteur économique de l'Espagne. A Madrid, il y avait, en mars 2020, plus de 500 000 entreprises installées dont 7000 étrangères. 4 entreprises étrangères sur 10 en Espagne sont basées à Madrid. L'attractivité de la région pour les investisseurs augmente : en 2020, plus de 75% des investissements étrangers reçus par l'Espagne, avaient pour destination la Communauté de Madrid.

Cette croissance robuste s'explique par des éléments structurels et compétitifs importants. Madrid possède une économie ouverte de fiscalité compétitive, avec un taux d'investissement privé élevé, un réseau universitaire qui génère des talents, une haute qualification de ses professionnels, une offre éducative diversifiée et de qualité (depuis la petite enfance jusqu'aux hautes études), un système de santé universel qui jouit d'une crédibilité extrêmement élevée, axée sur les citoyens. Madrid dispose d'un réseau de transports publics de renommé internationale ainsi que de connexions avec l'Europe et l'Amérique latine grâce à son aéroport et à son institution IFEMA (Institución FErial de Madrid)*
(ndlr. institution majeure en matière d'organisations d'événements internationaux).

La région possède également des qualités particulières liées à son climat, à sa gastronomie et une qualité de vie, tirés par le dynamisme des secteurs de la culture, des loisirs, du sport ou de l'art de vivre.

CETTE CROISSANCE CONTINUE DU POIDS ÉCONOMIQUE DE MADRID ET DE SON ATTRACTIVITÉ FAIT FACE AUJOURD'HUI AUX CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE.

L'impact de la Covid-19 dans la Communauté de Madrid d'un point de vue économique est profond et transversal, bien qu'asymétrique. Les activités liées au tourisme et aux loisirs sont les plus touchées. Plus de 90 000 personnes ont perdu leur emploi et 100 000 autres se retrouvent, à cette date, au chômage partiel ou technique*(ERTE en espagnol). Le PIB madrilène a subi une baisse de 26,4% d'une année sur l'autre au 2ème trimestre, mais il a terminé 2020 avec une baisse inférieure à celle du pays dans son ensemble. En particulier, au 4ème trimestre, Madrid a réalisé un PIB de 4% supérieur à celui d'autres régions comme la Catalogne ou le Pays Basque.

LA MEILLEURE RÉSILIENCE DE MADRID

Dans la gestion de la pandémie, Madrid a tenté de rendre compatible la protection de la santé comme une priorité absolue, avec le maintien de l'activité économique, permettant l'ouverture de boutiques, centres commerciaux, bars, restaurants et espaces culturels et musées. Malgré cette volonté, de nombreuses activités ont été totalement ou partiellement restreintes, c'est pourquoi une série d'aides financières a été mise en place à destination des travailleurs et des secteurs les plus exposés de l'économie. Plus de 40 millions d'euros ont été alloués pour offrir une aide pouvant aller jusqu'à 3 200€ aux indépendants de la région. De cette manière, le nombre de travailleurs indépendants est passé de 405 000 à plus de 408 000 depuis le début de la pandémie. Les travailleurs indépendants sont fortement représentés dans tous les secteurs de l'économie, ce qui a contribué, de cette façon, au maintien transversal de l'économie madrilène.

De ce fait, le Comité européen des Régions a reconnu Madrid comme l'une des cinq régions entrepreneuriales européennes, en lui décernant le prix « European Entrepreneurial Region Award 2021-2022 ».

LE RÔLE DE MADRID EST ENCORE PLUS IMPORTANT DANS UN MONDE POST-COVID ET POST-BREXIT, EN TANT QUE MOTEUR DE L'ESPAGNE ET SIXIÈME ÉCONOMIE DE L'UNION EUROPÉENNE.

30 millions d'euros ont été alloués pour offrir des aides à hauteur de 12 500 euros aux PME de la région et plus de 30 millions d'euros pour soutenir le « sauvetage » des travailleurs impactés par le chômage partiel (presque 600 000 durant l'ensemble de la pandémie à Madrid). En outre, les programmes de formation et d'emploi dans les mairies ont été augmentés de 35 millions d'euros pour relancer les embauches des personnes qui avaient perdu leur emploi pendant la pandémie. L'objectif était double : offrir aux communes les moyens pour fournir des services au plus près des citoyens et éviter la chronicisation du chômage, dans une période de faibles offres d'emploi dans le secteur privé.

L'ensemble des aides, de plus de 200 millions d'euros, doit s'ajouter aux mesures déployées par l'Etat central pour soutenir les travailleurs au chômage partiel et pour garantir le paiement des dettes contractées par les entreprises madrilènes pendant cette période.

PERSPECTIVES

Le rôle de Madrid est encore plus important dans un monde post-Covid et post-Brexit, en tant que moteur de l'Espagne et sixième économie de l'Union Européenne. Madrid doit optimiser ses avantages concurrentiels dans l'apport de services à valeur ajoutée, le commerce, la restauration et les loisirs; sport et art de vivre. De même, il doit promouvoir les industries qui ont déjà une tradition historique notable et des investissements accumulés comme l'aéronautique, l'automobile, la chimie, l'industrie pharmaceutique et biosanitaire, ainsi que celles qui contribuent le plus au PIB, comme l'imprimerie ou la logistique (éléments de base du commerce numérique), la mobilité ou l'industrie des données (à tous niveaux : TIC, stockage, IA, etc.).

D'autres industries importantes au cours de la prochaine décennie nécessiteront le déploiement d'investissements plus importants, d'efforts innovants et scientifiques, publics et privés, ainsi que pour le recrutement et le développement de talents universitaires, professionnels et managériaux. L'éducation, dans toutes ses dimensions, doit jouer un rôle essentiel et, avec la santé et l'hygiène, opérer comme un élément distinctif de la Région. Dans son développement, la Région doit préserver et valoriser son énorme diversité régionale, qui se ma-

nifeste dans son environnement rural et ses nombreux écosystèmes protégés. Elle doit également améliorer son modèle de protection sociale, en garantissant l'intégration de groupes vulnérables, en accordant une attention particulière aux contextes de plus grande fragilité et en facilitant l'accès à l'emploi et au développement de projets entrepreneuriaux.

Pour cela, Madrid ne doit pas seulement aspirer à une meilleure utilisation des fonds du NExtGeneration EU (NGEU) et à l'augmentation de travailleurs indépendants, de PME et d'entités de l'économie sociale régionale. La région, consciente de son attractivité incomparable pour les investisseurs étrangers, doit continuer à miser sur les investissements étrangers déjà installés et sur de nouveaux investissements de qualité. Pour ce faire, elle doit maintenir sa structure fiscale compétitive et centraliser les services attirant les investissements, qui sont actuellement concentrés par la "Fundación Madrid por la Competitividad" (Fondation Madrid pour la Compétitivité) .

Ensemble, les obstacles administratifs à l'investissement et à l'activité économique devraient être réduits. Pour cela, certaines propositions ont été faites :

- **Un "Dossier Empresarial Unificado" (traduction littérale : Dossier d'Entreprise Unifié*) pour toute entreprise ou investisseur, afin de maximiser la transparence de la démarche et d'éliminer toutes les procédures inutiles.**
- **Nouvelle loi sur le marché unique, nouvelle loi sur les coopératives et nouvelle loi sur l'efficacité énergétique.**
- **Un Comité d'Attractivité des Investissements qui coordonne toutes les autorités publiques avec tout type de compétence en matière d'investissement.**
- **Un Conseil de l'Entrepreneuriat qui réunit tous les principaux acteurs privés et publics pour optimiser les investissements publics et privés et stimuler la croissance des projets d'entreprises transgressifs.**

* Les madrilènes ont décidé de regrouper sous une même entité trois organisations différentes : l'Agence d'attractivité des investissements, Invest in Madrid et Madrid Excelente afin de centraliser toutes les actions. Ainsi, la "Fundación Madrid por la Competitividad" promeut la compétitivité, l'attraction des investissements et la structuration du territoire de la Région.

A présent, la Communauté de Madrid est plongée dans un nouveau processus électoral motivé par des circonstances politiques qui ne favorisent ni la confiance ni l'activité économique mais qui ne doivent en aucun cas freiner la croissance de l'une des régions les plus novatrices, humaines et attractives de toute l'Europe.

TAXI

02

INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

JUIN 2021

Christian
NIBOUREL

Président de Paris-Ile de France Capitale Economique
Co-Rapporteur de l'Avis "Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables" avec Mme Carole Couvert, au Conseil Economique Social et Environnemental

LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS
DANS UNE STRATÉGIE DE RELANCE

Les investissements étrangers, par leur importance considérable dans les économies locales, seront un déterminant essentiel de la réussite des plans de relance économique. A cet égard, et au vu des évolutions tant économiques que sociétales révélées par la crise sanitaire, c'est à un changement à la fois de regard, de doctrine et d'organisation que nous convie l'actualité.

L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER, CARBURANT CONVOITÉ DES ÉCONOMIES MONDIALES...

En matière d'IDE, la première difficulté est d'ordre statistique. Les IDE sont une norme internationale utilisée dans l'établissement de la balance des paiements de chaque État par le FMI. Sont considérés comme investissement direct non seulement les prises d'intérêt en capital d'une société par une autre mais aussi l'ensemble des flux financiers entre ces deux sociétés dès lors que la prise de capital a eu lieu.

Les investissements étrangers ne sont pas chose nouvelle pour la France : en 2000 les entreprises françaises ont été à l'origine de 44 milliards d'IDE sortants et ont attiré 172 milliards d'entrées d'IDE. Fin 2018, selon l'INSEE*, le stock d'investissements directs français à l'étranger est estimé à 1370 Mds d'euros. Il a été multiplié par 2 en dix ans. Le stock d'IDE en France se monte à 720,5 Mds d'euros fin 2018. Il a été multiplié par 1,7 en dix ans. Comme le souligne France Stratégie, la France est investisseur net à l'étranger, ainsi que la plupart des pays de l'UE.

Sur la base des séries longues de l'OCDE et pour les IDE entrants, la France a été depuis dix ans (2009-2018) sept fois devant l'Italie et le Luxembourg, 6 fois devant l'Allemagne, 3 fois devant l'Espagne, 2 fois devant l'Inde et les Pays-Bas. Elle n'a jamais devancé les États-Unis, la Chine, le Brésil et le Royaume-Uni.

* Investissements internationaux, Insee références, 27 février 2020

Ventilation géographique des stocks d'investissements directs en France à fin 2016

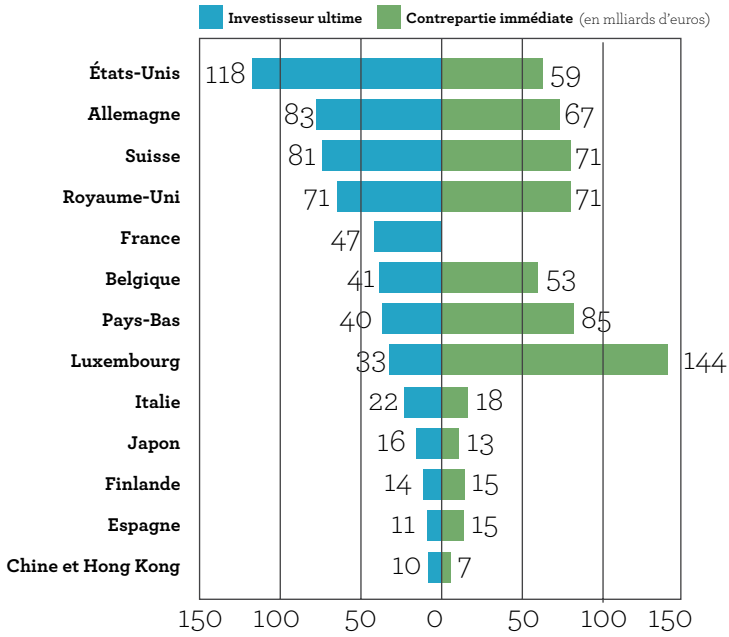

Note : La ventilation par investisseur ultime n'est disponible qu'avec retard par rapport à la ventilation en contrepartie immédiate. Les données par investisseur ultime pour 2017 seront publiées avec le Rapport annuel 2018 de la balance des paiements et de la position extérieure de la France.

40 000 EMPLOIS CRÉÉS OU MAINTENUS EN 2019 GRÂCE AUX IDE

Selon la Banque de France, 45% du montant des IDE entrants en France sont dirigés vers de grandes entreprises, 47% vers des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et le reste vers des petites et moyennes entreprises (PME).

En nombre d'entreprises, ce sont essentiellement des PME. En capital par secteur, l'industrie est le premier secteur résident investi, devant la finance et l'assurance.

Répartition des flux et stocks d'investissements directs étrangers par secteur d'activité

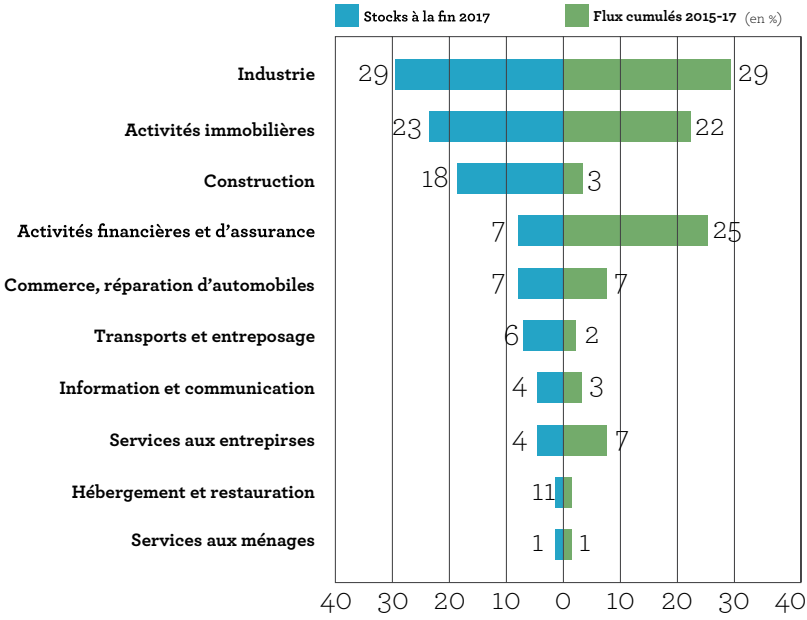

Source : Banque de France

Le rapport Gallois sur la compétitivité française de 2012 a suscité une prise de conscience de l'importance de l'attractivité économique de la France et celle-ci a fait partie des priorités des deux derniers quinquennats. Les sommets « Choose France » ont été conçus pour attirer les investisseurs étrangers et insuffler une nouvelle dynamique autour de la création d'emplois, de la formation et du développement des territoires. Plus concrètement, « Les 30 000 entreprises étrangères installées sur notre sol emploient aujourd'hui près de 2 millions de personnes, mais elles représentent surtout 25% des dépenses de R&D des entreprises et 31% des exportations françaises. Leur contribution à notre activité économique est majeure. Notre capacité à attirer des activités nouvelles constitue donc un élément central de notre stratégie » (Business France et la Direction générale du Trésor, Tableau de bord de l'attractivité de la France, édition 2019). Business France chiffre à 40 000 le nombre d'emplois créés ou maintenus en 2019 grâce aux IDE. Le nombre de nouveaux projets s'élève, quant à lui, à près de 1 500 sur cette même période.

LA FRANCE EST LE 7ÈME PAYS D'ACCUEIL DES FLUX D'IDE MONDIAUX EN 2019

Le « bilan des investissements internationaux en France » établi par Business France souligne qu'avec « 52 milliards de dollars, la France est le 7ème pays d'accueil des flux d'IDE mondiaux en 2019 et le 2ème pays européen après le Royaume-Uni (selon les données de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ».

Dans son bilan, Business France qualifie l'année 2019 d'exceptionnelle, en termes d'attractivité comme de résultats. La France est en effet devenue la première destination européenne pour les projets d'investissement industriels : elle accueille 26% des investissements de production, elle est également première destination européenne pour les investissements de recherche et développement, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. La priorité donnée par le gouvernement à l'attractivité aura permis à notre pays d'accéder, avant le ralentissement brutal de l'activité lié à la pandémie, à la première marche du podium européen.

France Stratégie liste les facteurs généraux d'attractivité qui favorisent ou pénalisent, aux yeux des investisseurs l'attractivité d'un pays : le Produit intérieur brut (PIB) ; le coût du travail ; le niveau d'éducation ; les barrières réglementaires au commerce et à l'investissement ; la fiscalité ; la langue commune aux pays d'origine/destinataire; la co-localisation ; l'agglomération fonctionnelle et sectorielle. L'appartenance à l'UE fait partie des facteurs d'attractivité en raison du potentiel de marché qu'elle représente.

La France, l'une des dix premières puissances économiques mondiales, bénéficie incontestablement d'une situation favorable du fait de ses ressources, de la qualité de l'éducation et de la formation, de son niveau de main d'œuvre, de ses infrastructures, de la stabilité de son cadre politique et juridique...

...MAIS PAS ÉPARGNÉ PAR LES CRITIQUES...

Les critiques émises à l'encontre des IDE portent principalement sur leurs effets négatifs sur la souveraineté des États et les conditions fiscales dans lesquelles elles opèrent.

LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION ET L'OPTIMISATION FISCALES DOIT, COMPTE TENU DE L'INTERNATIONALISATION DU PHÉNOMÈNE, S'EXERCER AVANT TOUT AU NIVEAU MONDIAL

Afin d'échapper à des taux d'imposition sur les bénéfices jugés élevés, plus de 50% des IDE transiteraient, au niveau mondial, par des paradis fiscaux et en France, 46% des IDE seraient détenus par des sociétés basées dans trois d'entre eux (Suisse, Luxembourg et Pays Bas, source CEPII). Certains IDE n'ont pas de contrepartie économique. Ils transitent simplement par des sociétés écrans et sont désignés par l'expression « IDE fantômes ».

Ces techniques d'évitement fiscal posent un certain nombre de questions : celle de l'opacité et de la provenance des fonds (donc légitimement de l'identité de l'investisseur et de la stratégie qu'il va être amené à adopter) ; celle de la distorsion de concurrence entre acteurs économiques (elles procurent un avantage concurrentiel mais ne sont pas accessible aux structures de toutes tailles en raison de leur complexité et de leur coût) ; enfin celle de la responsabilité fiscale des entreprises concernées et de leur participation au financement des politiques publiques (d'autant qu'elles vont en s'implantant dans le pays probablement bénéficier de celles-ci, le niveau de formation de la main d'œuvre par exemple).

Pour être réellement efficace, la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales doit, compte tenu de l'internationalisation du phénomène, s'exercer avant tout au niveau mondial. De ce point de vue, l'arrivée de Joe Biden à la Maison Blanche semble constituer un signal encourageant. En effet, son prédécesseur, Donald Trump bloquait jusqu'à présent toute avancée dans les négociations en faveur de l'instauration d'une taxe sur l'activité des grandes plateformes numériques et plus largement pour l'adoption d'un cadre fiscal mondial. Le programme Base erosion profit shifting (BEPS) de l'OCDE a en effet pour vocation de proposer un cadre commun aux 127 pays participant à ses travaux afin de lutter efficacement contre l'évasion fiscale.

L'autre critique principale porte sur les possibles effets négatifs sur la souveraineté des États en matière économique. Au 14 janvier 2021, seize États membres de l'UE ont notifié à la Commission européenne leur mécanisme de filtrage des investissements réalisés par des entreprises étrangères sur leurs territoires : l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie et la Slovénie. Sont concernés au premier chef les secteurs de la défense et des hautes technologies. S'y ajoutent ces dernières années d'autres secteurs comme l'eau, l'énergie…

Aux États-Unis, le Foreign Investment Risk Review Modernization Act (FIRRMA) de 2018 soumet les transactions d'IDE financées ou soutenues par des fonds publics ou liées à « un pays attirant une préoccupation particulière » à un examen qui permet de les suspendre ou de les interdire.

Bien que les entrées d'IDE soient principalement scrutées, les sorties peuvent l'être également : il arrive que les sociétés civiles des pays investisseurs dénoncent les conditions d'investissement dans un pays tiers, en particulier lorsqu'il s'agit de pays en développement, lorsqu'elles paraissent en violation des objectifs et principes du développement durable.
Au total, ce sont les conséquences redoutées, supposées ou constatées des comportements de certains investisseurs, et non les IDE eux-mêmes, qui suscitent des phénomènes de défiance. En matière de commerce et d'investissement, au sein de l'UE comme à l'OMC, le principe général est celui de la libre circulation des capitaux et du maintien des conditions d'une concurrence équitable. Mais, confrontée à une compétition accrue, et dans certains cas déloyale, la Commission précédente et l'actuelle se sont interrogées sur la nécessité de réviser et le cas échéant renforcer les dispositifs européens en matière de politique commerciale et de la concurrence. Plusieurs débats ont ainsi été ouverts,

notamment sous la forme de Livres Blancs, par les Directions générales Commerce et Concurrence de la Commission pour offrir un cadre plus adapté à cette évolution des relations commerciales internationales.

Ce règlement (2019/452) fournit un cadre européen pour le filtrage des IDE en provenance des pays tiers pour des motifs de sécurité et d'ordre public. Il répond au constat du poids grandissant des investisseurs étrangers dans l'économie de l'UE, les entreprises non membres représentant à peu près 13% du chiffre d'affaires total, 11% de la valeur ajoutée et 6% de l'emploi total dans l'UE[2] dans un contexte ayant lui aussi évolué. Les investisseurs chinois sont par exemple de plus en plus nombreux à prendre des positions dans l'UE, tout comme les entreprises étrangères publiques ou subventionnées qui en rachetant certains actifs européens s'inscrivent dans une logique de politique industrielle globale de leur pays d'origine[3].

À ce jour, 16 des 27 États membres disposent d'un cadre national de filtrage des IDE et la Commission européenne entend aussi avec ce texte encourager les retardataires à se doter d'une législation pour harmoniser l'encadrement au sein de l'UE. Il s'agit là aussi de traiter des investissements européens, interrégionaux ou se rapportant à un projet de dimension européenne.

Mettre en cohérence la politique commerciale de l'UE avec ses engagements en matière sociale et environnementale fait partie des défis que la Commission von der Leyen doit relever. Elle doit faire en sorte que ses décisions et engagements en matière commerciale contribuent à la lutte contre le changement climatique, à la protection de l'environnement et au renforcement des normes sociales et liées au travail décent. Dans ce domaine, l'UE a commencé à intégrer des normes sociales et environnementales (Conventions de l'OIT ; Accord de Paris sur le climat entre autres) dans les accords de commerce et d'investissement qu'elle négocie avec ses partenaires commerciaux. Toutefois, comme évoqué précédemment, ces normes ne sont pas opposables juridiquement et demeurent en l'absence de recours réel, largement incitatives.

[2] Chiffres fournis par la DG TRADE de la Commission européenne 2020
[3] source DG TRADE Commission européenne

REPENSER LA STRATÉGIE DES IDE À L'ÉPREUVE DE LA CRISE SANITAIRE

Dans une période de crise sans précédent, les IDE paraissent incontournables pour la relance de l'économie mondiale, notamment, pour les pays en voie de développement.

Notre pays a de nombreux atouts, sur lesquels il s'agit de capitaliser, et dans le même laps de temps a des faiblesses sur lesquelles il ne faut pas faire l'impasse mais bien au contraire, en faisant bouger les lignes, les transformer en opportunités pour attirer davantage d'investisseurs vertueux.

UN PLAN DE RELANCE EN FAVEUR D'INVESTISSEMENTS PLUS DURABLES

Le plan de relance NextGenerationEU, proposé par la Commission européenne fin mai 2020 doit permettre de renforcer l'attractivité de l'UE alors que ses États membres, comme le reste de la planète, sont encore durement frappés par la crise de la COVID-19.

Dans le cadre du déploiement de NextGenerationEU, la Commission européenne table sur ces effets levier et catalyseur[4] pour favoriser les financements privés et donc les IDE, qui peuvent permettre de multiplier par 6 l'investissement public de départ (soit 6 euros de fonds privé pour un euro d'argent public investi, effet levier), puis 18 (effet catalyseur). Ces prévisions sont toutefois jugées trop optimistes par certaines et certains économistes ou organismes de réflexion, dont l'Institut Veblen, qui considèrent notamment que l'effet levier fonctionne bien dans des secteurs d'activités prometteurs et beaucoup plus difficilement pour le financement d'enjeux ou de transitions délicates (secteur ferroviaire par exemple). Concernant le Fonds InvestEU, doté de 38 milliards d'euros, la Commission européenne espère pouvoir mobiliser 650 milliards d'investissements publics et privés.

Les contributions d'InvestEU, mais aussi des fonds structurels et de la BEI (future Banque européenne du Climat) au financement d'activités durables sont de nature à rassurer les investisseurs, donc à favoriser les IDE.

Ce sont plutôt les difficultés des petits porteurs à s'approprier les procédures d'attribution des financements qui posent problème en raison de la complexité des procédures ou d'une publicité insuffisante autour des outils disponibles.

[4] Plan De Relance Européen : Les Clés Pour Comprendre - Décodeurs De L'Europe," Les Décodeurs de l'Europe (Représentation en France de la Commission européenne, July 15, 2020), https://decodeursdeleurope.eu/plan-de-relance/

Par ailleurs, le foisonnement de projets et la multitude d'intervenants en charge de l'attractivité au niveau national peuvent nuire à la cohérence et l'attractivité des projets présentés et compromettre la capacité d'absorption des financements disponibles. Le millefeuille administratif qui caractérise souvent le dispositif français d'attractivité peut présenter ce type de risque. Enfin, une partie d'InvestEU est dédiée au financement de projets d'infrastructures qui peuvent présenter un caractère interrégional et là encore le dispositif français articulé autour des régions pourrait se montrer inadapté.

En tout état de cause, le contexte actuel invite à ce que l'ensemble des acteurs concernés, régions, agences de l'État, Banque publique d'investissement et ses antennes régionales, se regroupent autour d'un dispositif unique destiné à obtenir le soutien d'InvestEU et de la BEI pour des projets à caractère régional ou interrégional.

MOBILISATION DES ACTEURS NATIONAUX ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les investissements sur le territoire national sont liés à son attractivité : la qualité des infrastructures, celle de ses travailleurs et travailleuses et leur niveau de formation, le cadre administratif, social et fiscal, les politiques de filières, le soutien de l'État et des collectivités locales. Il est essentiel que les investisseurs français et étrangers soient soumis aux mêmes règles et traités de la même façon.

La mobilisation en faveur de l'investissement en France est une priorité affichée au plus haut niveau de l'État. Les auditions réalisées, en particulier celles de Christophe Lecourtier, directeur général de Business France, de Marc Lhermitte, associé et responsable du programme Attractivité de Ernst and Young, de Hélène Dantoine, directrice de la diplomatie économique au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, de Xavier Bertrand, président du conseil régional des Hauts-de France, ont montré que cette mobilisation, effective du niveau central jusqu'au niveau local, met en mouvement une galaxie d'acteurs qu'il est difficile de nommer de manière exhaustive[5].

À l'échelon central, trois ministères ont des responsabilités en matière d'attractivité et d'IDE : ceux de l'Économie, des finances et de la relance (MINEFI), de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, qui exercent conjointement la tutelle de Business France. Le MEAE se charge à travers la diplomatie économique de l'appui géostratégique au commerce extérieur et à l'attractivité. Le MINEFI assure la mission de filtrage des IDE, régule et soutient l'activité économique (plan national de relance, pour lequel ont été créés des « sous-préfets à la relance »).

À l'échelon local, plusieurs textes législatifs[6] ont clarifié les compétences. L'échelon régional a été consacré dans son rôle de « chef de file » en matière de développement économique territorial. La région est en charge de la définition d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La réalité administrative est cependant plus complexe. Première limite, bien connue, celle du « chef de filât » : la collectivité régionale « chef de file » n'a qu'un rôle de coordination, à l'exclusion de tout rôle de décision, pour gérer de manière commune une compétence qui nécessite de nombreux concours. De fait, les interventions économiques générales des collectivités reposent à présent sur deux niveaux : le niveau régional et le niveau intercommunal (communautés et métropoles). Les 21 métropoles possèdent de larges compétences en matière de développement économique sur leur territoire. Il est donc indispensable pour les régions de coordonner leur action avec elles. Deuxième limite, la loi NOTRe ne supprime la clause de

[5] Plusieurs grands établissements publics (Business France, Bpifrance, la Caisse des Dépôts et Consignations...), le GIE Atout France, les réseaux d'organismes consulaires, les organisations de représentation des entreprises etc.

[6] En particulier les lois dites MAPTAM (pour loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en 2014) et la dite « NOTRe » (pour Nouvelle organisation territoriale de la République en 2015)

compétences générales que pour la région et le département. Les communes et leurs groupements, si l'intérêt local est démontré, conservent leur capacité d'action pour octroyer des aides spécifiques aux entreprises.

Cette impression de « millefeuille » suscite de nombreuses critiques. En matière d'IDE et d'attractivité, les personnes auditionnées ont souligné que la complexité n'est pas une spécificité française et qu'avoir plusieurs opérateurs, différents niveaux de décision, peut aider à la maturation des projets. Toutefois, si cette diversité d'acteurs présente certains avantages, la question de la coordination et de l'articulation entre le niveau central et le niveau local a été jugée préoccupante, en cette période de crise sanitaire, ainsi que la dispersion des efforts qui en résulte. Concrètement, ce n'est pas le fait que plusieurs partenaires s'associent autour du même projet qui est source de complexité dans le montage des dossiers, c'est l'existence de visions différentes et d'exigences différentes entre le central et le local et entre acteurs locaux.

La création fin 2014 de Business France, en vue d'une plus grande efficacité française à l'international, affirmait la nécessité de renforcer les coopérations. Ont été créées en 2018, pour la mission d'aide à l'export, une Team France Export, puis, pour favoriser l'investissement en France, une Team France Invest. « L'équipe de France de l'export » a regroupé très vite tous les opérateurs et opératrices et des guichets uniques ont été ouverts dans chacune des régions. Le fonctionnement et le rôle de la Team France Export, dont la montée en puissance a été rapide, sont jugés efficaces et son bilan très satisfaisant.

Le choix des 78 sites industriels dits « clés en mains » participe de la même volonté, le gouvernement ayant mis dans ce cas l'accent sur l'anticipation et la disponibilité. Les 12 premiers sites sélectionnés ont été présentés au sommet Choose France de janvier 2020 et depuis les appels à projets se succèdent. Le dernier en date est ouvert jusqu'au 31 mars 2021. Il s'agit de sites propices par leur taille à l'implantation d'activités industrielles, pouvant donc recevoir des activités de cette nature et leur R&D associée, ou des activités logistiques relevant, sauf exception, de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La qualification de 78 sites comme « clés en main » est de nature à accélérer l'installation de nouvelles activités industrielles. Selon le gouvernement, sur les sites concernés, seuls 3 mois sont nécessaires à l'obtention d'un permis de construire et 9 mois pour une autorisation environnementale.

QUELLE ORGANISATION POUR QUELLE STRATÉGIE ?

Toute stratégie d'attractivité fondée sur une mobilisation des IDE suppose de la part de l'appareil statistique de l'État la capacité à distinguer les flux d'IDE qui bénéficient réellement à son économie et à évaluer l'origine réelle des IDE entrants, le destinataire réel des IDE sortants, ceux qui ont pour motivation un intérêt réel de long terme dans la prise de participation et ceux qui recherchent d'abord un profit immédiat.

Cette perspective doit aussi adresser les défis du dumping social et fiscal dont les répercussions, tant sur le niveau de protection sociale globale que sur la fiscalité appliquée aux entreprises et leur participation au financement des politiques publiques. De la même façon, des disparités importantes en termes de coût de la main d'œuvre ou de systèmes de protection sociale peuvent conduire à un nivellement vers le bas des normes dans ce domaine.

Il est important qu'un large débat impliquant les sociétés civiles dans leur ensemble ait lieu en Europe et dans les États membres sur les questions liées à l'attractivité et à l'investissement, au contrôle et au filtrage des investissements étrangers, aux intérêts vitaux ou stratégiques européens et nationaux. Il permettrait en premier lieu de dresser des constats partagés, mais également de réfléchir, grâce aux informations recueillies, (data room), aux moyens d'anticiper les secteurs porteurs dans lesquels des investissements étrangers serviraient ces mêmes intérêts. Il s'agirait aussi d'améliorer la connaissance commune de la situation dans les territoires, de partager des retours d'expérience, en vue de mieux suivre les possibles évolutions, et de diffuser les bonnes pratiques. Cela contribuerait à une meilleure vision des priorités en matière de filières industrielles tout en améliorant la complémentarité des IDE avec ces filières.

Enfin, en réaction à la situation économique liée à la crise de la COVID-19 et aux inquiétudes concernant les approvisionnements et intérêts stratégiques de notre pays, le gouvernement a durci temporairement, dès avril 2020, le dispositif de filtrage des IDE avec un abaissement du seuil de déclenchement de 25 à 10% et l'inclusion des biotechnologies dans la liste des secteurs soumis à autorisation préalable du MINEFI. Compte tenu de la durée de cette crise sanitaire et sans pouvoir fixer d'échéance pour l'arrêt de ses conséquences économiques, ces mesures temporaires devront être conservées.

03 | LILLE

JUIN 2021

François
NAVARRO

Directeur général de l'Agence d'attractivité Hello Lille

RÉHABILITONS
L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES !

La situation sanitaire que connaît notre pays depuis plus d'un an, ses conséquences pour des filières économiques, touristiques, événementielles et culturelles notamment ont montré, s'il en était besoin, la fragilité de tout un pan de notre économie.
Cette crise économique a permis de rappeler le besoin, ô combien essentiel, de l'accompagnement économique mais aussi stratégique des collectivités. Nécessité également que les acteurs privés et publics marchent d'un même pas dans ces périodes abruptes.

Les plans de relance et fonds de rebond ont permis aux collectivités de sauver le soldat attractivité et lui permettre post-crise d'en ressortir le moins en difficulté. Pour la seule Métropole européenne de Lille, territoire de 1,2 millions d'habitants et de 95 communes, le plan de relance s'élève désormais à près de 66 millions d'euros.

Sans cet accompagnement financier massif, c'est l'ensemble de l'attractivité de la destination Lille qui s'effondrerait : acteurs touristiques, culturels, PME, commerçants, restaurateurs, startups...

Aux tenants du repli sur soi, de la fin de la main tendue, la situation que l'on vit démontre plus que jamais le besoin impérieux de faire bloc.

L'ATTRACTIVITÉ POUR QUOI FAIRE ?

Le développement d'un territoire, qu'il soit économique, culturel, sportif, événementiel ou touristique passe souvent par un message fort : le nombre de m² de bureaux que l'on y commercialise, le nombre d'événements sportifs ou culturels majeurs que l'on y tient, la capacité hôtelière qui s'y développe, les dernières innovations...

Plus qu'un argument marketing qui serait par définition éphémère, ces éléments constituent des atouts nécessaires dans une compétition féroce.

A titre d'exemple, sur le territoire métropolitain lillois, se trouvent le 1er hub européen des industries créatives (Plaine Images), un membre du Top25 européen des incubateurs pour startups pharma et biotech (Eurasanté), et un fer de lance de l'économie numérique européenne (Euratechnologies). La liste pourrait être longue, on pourrait y ajouter l'excellence universitaire et académique, la politique offensive en matière d'accueil de grands événements sportifs mondiaux, le tissu entrepreneurial...

Pour faire rayonner le plus loin possible notre territoire, la Métropole a souhaité, fin 2018, créer une marque territoriale. Fruit d'une collaboration au long cours avec l'ensemble des acteurs locaux, elle a pris place de façon naturelle dans le paysage métropolitain.

"Hello Lille", telle est son nom, joue depuis lors un rôle majeur : fédérer les acteurs du territoire, tous ceux qui ont, dans leur action, un rayonnement en dehors de nos frontières. En février 2019, pour porter cette marque et fédérer le maximum d'acteurs, la Métropole européenne de Lille, la CCI

Région Hauts de France et Entreprises et Cité ont fondé l'Agence d'attractivité Hello Lille. Ses missions portaient initialement sur la promotion touristique, la conquête des événements professionnels et le déploiement d'un réseau d'Ambassadeurs.

Depuis le 1er janvier 2021 et la fusion avec Lille's agency, le volet Invest fait désormais partie intégrante de ses missions : détecter, prospecter et implanter, tels sont les objectifs des équipes de Hello Lille en lien étroit avec celles du développement économique de la Métropole.

Sur tous ces sujets d'attractivité, l'humilité et la modestie doivent nous servir de boussole.

LA MARQUE

Tout d'abord, la marque territoriale. Chaque territoire a voulu, veut ou voudra une marque territoriale. C'est un principe. Une étude australienne montre, s'il en était besoin, la relativité de la marque seule : 70% d'entre elles disparaîtraient dans les 3 ans qui suivent leur création !

Une marque pour une marque ne fait aucun sens. La marque territoriale doit être portée par la collectivité, doit être élaborée en lien étroit avec les partenaires locaux et doit surtout être accompagnée d'une stratégie, d'un récit… et de moyens financiers.

L'agence d'attractivité Hello Lille, véritable « bras armé » de la Métropole joue ce rôle, son rôle, et uniquement son rôle. C'est bien là le gage de la réussite. Aux élus et à l'administration d'une collectivité de fixer les objectifs et la stratégie, aux équipes opérationnelles, dans un modèle agile, opérationnel et souple de déployer le tout sur le terrain et hors de nos frontières.

La force de l'attractivité c'est aussi l'appropriation par l'ensemble de l'écosystème de cette marque territoriale. Aujourd'hui, et c'est tant mieux, la marque Hello Lille n'appartient plus à l'agence d'attractivité. Elle reste évidemment garante de sa bonne utilisation, mais les commercialisateurs, les acteurs du sport, de la tech, de la culture ou même des habitants se la sont approprié et c'est une très bonne chose.

AGIR À 360° !

Le modèle lillois est un modèle que de nombreuses métropoles finiront par suivre. Trop longtemps, les secteurs économiques et touristiques étaient séparés, voire se regardaient en biais. La cohabitation sur les territoires entre les agences de développement touristique et celles du développement économique est aujourd'hui la règle dans notre pays. Les choses évoluent et c'est tant mieux. Évidemment les métiers sont différents, toutefois les ressorts sont identiques. « Vendre » un territoire, son économie, ses secteurs, et promouvoir ses richesses culturelles, historiques, gastronomiques relèvent d'un même objectif : cibler des prospects, clients, visiteurs exogènes afin

L'ATTRACTIVITÉ A DU BON TANT QU'ELLE SERT LE DESSEIN D'UN TERRITOIRE ET SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET HUMAIN.

de les attirer pour qu'ils visitent, organisent, investissent sur notre territoire. La passion des équipes qui travaillent dans ces structures, c'est le cas plus que jamais à Hello Lille, montre leur attachement au territoire et leur esprit de compétition qui va de pair.

VIVE LA CONCURRENCE !

Evidemment les métropoles sont, sur de nombreux secteurs, concurrentes. Bien sûr que les territoires sont en compétition forte pour décrocher l'installation de telle entreprise, de tel congrès international, de tel événement sportif. Chacun va faire valoir ses atouts. Les effets de la crise, additionnés au désir d'une reprise rapide, n'atténueront sans doute pas ce phénomène. Toutefois, et cela vaut sans doute sur les marchés les plus lointains, il y a nécessité à faire bloc, à « faire France ». Trop rares sont les occasions de « chasser en meute », de se voir, se parler, voire même de comparer nos expériences et expertises.

La concurrence demeurera, mais il y a la place à l'échange de bonnes pratiques.

L'attractivité a du bon tant qu'elle sert le dessein d'un territoire et son développement économique et humain. L'attractivité ne peut se faire sans les habitants et à leur profit, notamment en termes d'emploi, de logement et de transports: la vie du quotidien. Ce fameux "cadre de vie" nécessaire à l'attraction des talents, des entreprises, des visiteurs mais nécessaire aussi aux habitants eux-mêmes. C'est le choix qui a été fait pour le territoire métropolitain lillois : une conciliation entre une ambition forte en termes d'attractivité et un souhait ardent que les métropolitains se sentent bien chez eux et s'y épanouissent. L'attractivité pour toutes et tous !

04 | HAUSSMANN

JUIN 2021

Le Paris de Haussmann et de Napoléon III, bien plus que le Versailles de Louis XIV, offre un exemple exceptionnel d'un territoire pensé à la fois pour le confort et l'efficience de ses habitants et pour le prestige et le rayonnement d'une nation entière. Dans cette première - et à ce jour la plus aboutie - ambition d'un Grand Paris, les questions institutionnelles et les enjeux de gouvernance sont indissociables des services urbains comme de l'attractivité de la capitale de la France.

Eric
ANCEAU

Historien et Maître de conférence à la Sorbonne Université, est revenu pour Paris-Ile de France Capitale Economique sur cette genèse à l'occasion d'une conférence inédite sur "Haussmann et le dessein d'un premier Grand Paris". [Extraits...]

HAUSSMANN ET LE DESSEIN D'UN PREMIER GRAND PARIS

Haussmann, bien plus que ses prédécesseurs Rambuteau et Poubelle, est le seul dont le nom parle encore au grand public et à l'étranger. Il a tant marqué l'histoire que, dès le Second Empire, un substantif, un adjectif et un verbe ont été forgés à partir de son nom. Ils sont parvenus jusqu'à nous et continuent d'être employés couramment : haussmannisation, haussmannien et haussmanniser.

Haussmann est intimement lié à l'histoire de Paris, mais aussi à celle du Second Empire.

PARIS, VILLE DE TOUS LES PROBLÈMES, DE TOUS LES FANTASMES ET DE TOUS LES ESPOIRS

Le Paris du premier XIX^{e} siècle demeure un Paris aux rues étroites, sinueuses et mal éclairées. Ce vrai coupe-gorge est aussi propice à l'édification de barricades comme en juillet 1830, mais aussi à la propagation d'épidémies tel le choléra.
Des améliorations ont été apportées par le préfet Rambuteau, mais il reste beaucoup à faire car la peur de grever les finances publiques a arrêté tout élan trop prononcé.

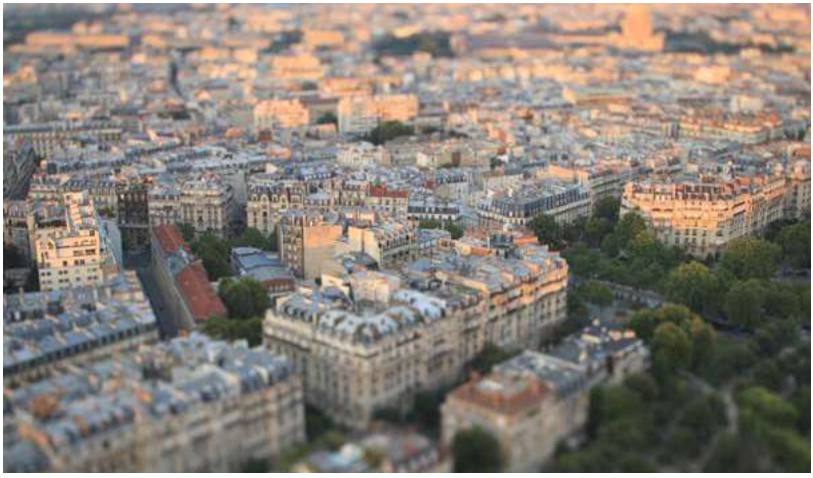

Les rues de Paris sont le théâtre d'une nouvelle révolution en février 1848 et d'une guerre civile en juin suivant. En 1849, la capitale est frappée par une nouvelle épidémie de choléra. Qui plus est, avec l'exode rural le problème du logement devient critique : les nouveaux venus s'entassent dans les immeubles insalubres du centre, dans les faubourgs populaires et dans les campements de fortune aux marges de la cité. La ville n'est pas non plus adaptée à la nouvelle économie, celle de l'industrialisation, de l'éclairage au gaz, de la circulation en omnibus et de l'essor des chemins de fer.

Dès ses jeunes années, Napoléon III est persuadé que sa bonne étoile l'amènera un jour à diriger la France et la capitale devient l'une de ses grandes préoccupations. Il voue une profonde admiration à son oncle, Napoléon, auquel le temps n'a pas permis, selon lui, de réaliser tous ses grands projets pour la capitale. Il étudie de près les rêves urbanistiques des saint-simoniens. Ses séjours à Londres et à New York lui donnent l'occasion de visiter des villes en prise avec la modernité. Passionné par l'architecture et par l'art des jardins, il s'adonne à quelques réalisations, notamment pour occuper son temps lors de son incarcération au fort de Ham.

10 GRANDS PRINCIPES

Il dégage dès cet époque dix grands principes qui doivent permettre à Paris de devenir l'équivalent de la Rome d'Auguste.

• Le premier consiste à faire des gares *« les véritables portes de la ville »*. *« Il faut relier ces portes nouvelles afin que le passage de l'une à l'autre, c'est-à-dire d'une région de la France à une autre région, soit commode et rapide à travers un centre commun »*. Il s'agit en quelque sorte de mettre la modernité au service de la centralisation napoléonienne.

• Le deuxième principe vise à faciliter la liaison entre les ministères et les principaux sièges des administrations. Le troisième est politique, aussi, puisqu'il s'agit d'éradiquer les foyers d'insurrection.

• Les autres grands principes sont d'ordres urbanistique (unifier la ville), sociaux et moraux (vaincre la misère et le vice et créer des espaces verts ouverts à tous), économiques (créer des emplois, produire de la richesse et en attirer grâce aux travaux d'équipement et d'infrastructure), enfin touristique et culturel en dégageant les grands monuments pour mieux les mettre en valeur.

En arrivant à Paris en septembre 1848 Napoléon III transporte dans ses bagages, un grand plan de Paris. Après son élection à la présidence de la République, il place dans son bureau ce plan sur lequel il a indiqué les aménagements qu'il envisage en les hiérarchisant au moyen de couleurs différentes.

Au lendemain du coup d'État, puis après le passage à l'Empire, le chef de l'État décide d'accélérer les travaux. Un décret du 10 mars 1852 prévoit le percement du boulevard de Strasbourg. Un autre, quinze jours plus tard, facilite les expropriations pour cause d'utilité publique. En outre, le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 donne au souverain le droit d'engager par décret des travaux publics d'utilité générale par des crédits extraordinaires et le ministre de l'Intérieur Persigny, développe sa théorie des dépenses productives en vertu de laquelle *« il ne faut pas hésiter à emprunter de grosses sommes pour développer les infrastructures car les gains qui en résulteront rembourseront largement le capital emprunté et les intérêts »*.

HAUSSMANN ET NAPOLÉON III

C'est là que la nomination d'Haussmann intervient. Persigny évoque en ces mots le choix de ce préfet: *« Là où le gentilhomme de l'esprit le plus élevé, le plus habile, du caractère le plus droit, le plus noble, échouerait infailliblement, ce vigoureux athlète, à l'échine robuste, à l'encolure grossière, plein d'audace et d'habileté, capable d'opposer les expédients aux expédients, les embûches aux embûches, réussira certainement. Je jouissais d'avance à l'idée de jeter cet animal de race féline à grande taille au milieu de la troupe de renards et de loups ameutés contre toutes les aspirations généreuses de l'Empire »*.

Nommé le 22 juin 1853, Haussmann vient prêter serment à Saint-Cloud, une semaine plus tard et, Napoléon III lui montre à cette occasion son fameux plan de Paris et évoque devant lui les travaux qu'il projette.

Napoléon III et Haussmann ont été en parfaite symbiose. Même si la plupart des projets et des réalisations sont l'œuvre principale de Napoléon III, Haussmann a pris lui-même l'initiative dans quelques domaines comme l'adduction d'eau avec son ingénieur Belgrand.

Il est aussi un formidable orchestrateur. L'Hôtel de Ville est une énorme machine de plusieurs milliers d'employés déjà à cette époque et Haussmann sait choisir les hommes et déléguer.
En matière financière, Haussmann considère que la fin justifie tous les moyens et que la nécessité fait loi. Il use et abuse des emprunts pour financer ses travaux. Comme cela ne suffit pas et que les comptes sont de plus en plus déséquilibrés, il abandonne le système de la régie au profit de la concession et crée la Caisse des travaux de Paris, en 1858. Cela va être d'autant plus nécessaire qu'Haussmann n'entend pas s'arrêter là et envisage d'annexer à Paris ses communes limitrophes. Il y songe depuis le début. A Bordeaux, déjà, il a vu l'intérêt économique, social, urbanistique mais aussi en termes politiques et de maintien de l'ordre d'un tel agrandissement.

LA CRÉATION DU GRAND PARIS

Napoléon III n'avait pas pensé un tel agrandissement sur son fameux plan. Il craint une fronde des banlieusards car ils ne pourront plus s'approvisionner à la campagne en payant un octroi moindre et Paris devra supporter le coût de l'équipement de ces espaces peu urbanisés : de nouvelles rues bordées de trottoirs, des conduites d'eau, de gaz, des égouts, des éclairages, des espaces verts, mais aussi des bâtiments administratifs, des écoles, des lieux de culte...

Dès 1856, Napoléon III nomme une commission pour étudier l'annexion.

Le 9 février 1859 le souverain prend un décret qui prescrit une enquête publique dans toutes les mairies du département. Un grand débat s'y organise avec les habitants. La parole y est libre mais les critiques, nombreuses, ne remonteront pas jusqu'au sommet. On trouve aujourd'hui trace du grand débat dans les archives. Quelques exemples de critiques et d'inquiétudes : un habitant du centre de Paris écrit : « l'annexion n'est réclamée par personne, elle ne profitera à personne. Les communes y trouvent la ruine de leurs principaux établissements, la ville, un accroissement de charges, le Trésor, une réduction de recettes ». Un marchand de volailles de Belleville prévoit « la ruine certaine de son établissement ». Le responsable des théâtres de Bercy, Passy, Vincennes, Choisy-le-Roi et Ivry redoute les fermetures de ces établissements.

Le 7 mars, les conseils municipaux des 24 communes concernées sont réunis en séance extraordinaire. Ici la parole est filtrée et les votes acquis. Seuls les conseils municipaux de Bercy et de La Villette soit 2 sur 24 se montrent hostiles.

Le projet de loi sur l'annexion est adopté par le Conseil d'Etat le 30 avril et par le Corps législatif le 26 mai par 228 voix contre 13. L'annexion administrative est immédiate mais l'extension de l'octroi sera effective le 1er janvier 1860.

L'annexion des 11 communes de banlieue (Auteuil, Passy, Les Batignolles, Montmartre, La Chapelle, La Villette, Belleville, Charonne et Bercy sur la rive droite, Vaugirard et Grenelle sur la rive gauche) et des autres portions permet à Paris d'augmenter sa population de plus d'un quart passant de 1,2 million

à 1,65 million, de plus que doubler sa superficie de 3 370 ha à 7 088 ha et de passer de 12 arrondissements à 20.
En fait l'empereur et son préfet envisageaient même beaucoup plus : l'annexion des 69 communes restantes de la Seine voire même une partie de la Seine-et-Oise (Boulogne, Levallois, Saint-Cloud, Sèvres, Meudon, ...), pour un Grand Paris de 28 arrondissements qui, sous 20 ans, devait compter 3 millions d'habitants.

POSTÉRITÉ

Il faut désormais surtout se préoccuper de l'aménagement intérieur des nouveaux arrondissements et les relier au reste de la ville. Ce sera le cœur du 3e réseau. Il concerne tout particulièrement les abords de la gare du Nord, de la place du Trône et celle de Château d'eau (République), le quartier de Chaillot et sa bordure ouest en particulier.

Emblématique de ces aménagements, le prolongement des grandes radiales comme la rue La Fayette jusqu'à la porte de Pantin et la rue de Vaugirard qui va désormais jusqu'à la porte de Versailles.

Face aux critiques, Napoléon III, la mort dans l'âme, acceptera de sacrifier son préfet en 1870. Jules Richard dans *L'Illustration* salue son œuvre: « Avant six mois, on comprendra que M. Haussmann s'est élevé à lui-même une statue qui a dix lieues de circonférence. »

Les hommages n'ont pas attendu sa mort pour venir de l'étranger. L'ancien préfet aurait ainsi reçu une proposition de Bismarck pour accomplir à Berlin ce qu'il a réalisé à Paris. Après l'incendie d'Istanbul, une offre similaire lui aurait été également faite. Il n'a satisfait ni l'une ni l'autre. Il est très vite copié à travers le monde : Bruxelles, Vienne, Madrid, Naples, Stockholm, Le Caire ou encore un grand nombre de métropoles aux États Unis s'inspirent de ses plans et de ses outils.

À Paris, son collaborateur Alphand peut poursuivre son œuvre sous la Troisième République, pendant que l'un de ses adversaires de l'Empire, Jules Simon, finit par reconnaître, en 1882 : « Peu importe aujourd'hui que les comptes de M. Haussmann aient été fantastiques. Il avait entrepris de faire de Paris une ville magnifique et il y a complètement réussi... Son œuvre était au moins aussi fantastique que ses comptes. » Mais l'hommage officiel tarde à venir... ce n'est qu'en 1989 que le maire de Paris d'alors, Jacques Chirac, inaugurera la statue d'Haussmann... à l'angle de son boulevard.

05 | PHÈME

JUIN 2021

Toutes les professions ont leur saint patron. Mais qui est le saint-patron des acteurs de l'attractivité ? Ceux-ci peuvent s'adresser à la déesse romaine Fama, ou Phème pour les grecs, divinité ailée de la Renommée. Mais quels vœux peuvent-ils lui adresser ? L'attractivité des territoires comme la Renommée et ses deux trompettes, relève de deux temps distincts...

Alexandre
MISSOFFE
Directeur général de Paris-Ile de France
Capitale Economique

TROMPETTES DE LA RENOMMÉE, VOUS ÊTES BIEN MAL ACCORDÉES

Les discours sur l'attractivité d'un territoire se construisent souvent comme un assemblage d'arguments. « L'Europe, combien de divisions ? » interpellait Staline. Et le Grand Paris ? Combien de mètres carrés de bureaux ? Combien de brevets ? de chercheurs ? de gares ? de kilomètres de tunnels ? Quelle accessibilité ? Quel PIB ? Quelle population ?

De ces énumérations on tire des litanies de chiffres et d'arguments qui seront ensuite passées à la toise universelle pour être comparées. On fait d'abord des sommes, puis on fait les sommes de ces sommes… et on s'étonne que le résultat soit parfois assommant !

Les chiffres, pour eux-mêmes, ne disent que les actifs. C'est le récit qui transfigure les actifs en arguments. C'est par le récit que le global prend sens, pour le récepteur du message, en s'incarnant dans une expérience particulière, qu'elle soit matérielle ou morale. Prenons l'exemple des lycées internationaux pour lesquels la Région Ile-de-France a objectivement beaucoup progressé avec 20 000 places dans les sections internationales d'ici 2022. 20 000 places c'est notre atout. Notre argument c'est d'avoir une place pour celui qui en a besoin et auquel importent peu les 19 999 autres.

Ainsi, si l'attractivité des territoires s'appuie sur des atouts chiffrés, objectivables et mesurables, elle repose aussi sur une image, une perception plus subjective, qui s'apparente davantage à un récit qu'à une démonstration. La recette du succès tient à la combinaison de ces deux dimensions. Au mariage de la rhétorique et de la poétique.

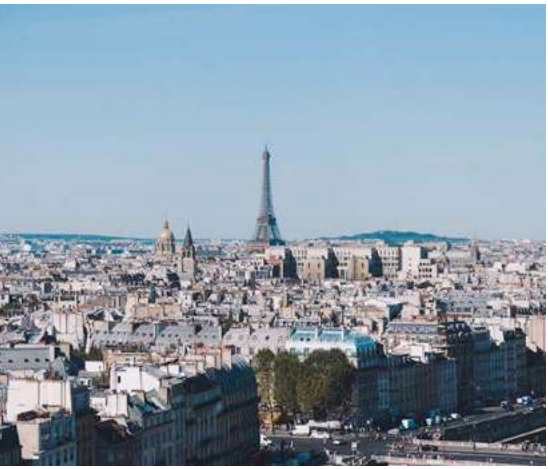

C'est cette dialectique qui fait d'une somme de donnés, un compte de faits.

Or, le moins qu'on puisse dire, c'est que dans cette bivalence, le poète a rarement la plus grande part.
Un contre-exemple intéressant a été offert récemment par le ministère de la Défense et la Direction générale de l'armement, pas forcément ceux qu'on attendait le plus sur la poésie et la fantaisie… Ils ont annoncé en 2019 la création de la Red Team Defense, composée d'artistes, de penseurs et d'écrivains, pour construire des scénarios prospectifs sur le monde et ses menaces. L'ambition de l'opération est résumée ainsi par le commanditaire : *« Nous sommes prisonniers de notre mental quotidien. Pour percer le mur de l'imaginaire, il faut faire appel à des personnes qui pensent en dehors du cadre : les auteurs de science-fiction sont de ceux-là »*. De l'autre côté, un des membres de cette équipe définit sa mission de la façon suivante *« construire un monde à la croisée de l'imaginaire et du crédible, où se rencontrent les préoccupations géopolitiques, démographiques, technologiques et environnementales »*.

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES RELÈVE DE DEUX TEMPS DISTINCTS, QUOIQUE COMPLÉMENTAIRES

« *à la croisée de l'imaginaire et du crédible* », là « *où se rencontrent les préoccupations économiques, technologiques et environnementales…* » ne serait-ce pas un belle feuille de mission pour un acteur de l'attractivité !

Car, dans les cycles qui ont fait les succès d'attractivité des territoires, tout n'est pas objectivable et mesurable. Les successives décennies rayonnantes de Barcelone, de Londres, ou de Berlin ne tiennent pas qu'à des atouts brusquement créés ou soudainement révélés.

Elles procèdent d'une Renommée, définie à la fois comme la connaissance collective des faits et la réputation personnelle.

La déesse de la Renommée, Fama chez les Romains, Phème chez les Grecs, a deux trompettes : l'une, courte, soufflant les médisances pour l'infamie (in-Fama), l'autre, longue, pour la renommée et l'immortalité des héros.

Comme les deux trompettes de la Renommée, aux branches d'embouchures courtes ou longues, l'attractivité économique des territoires relève de deux temps distincts, quoique complémentaires.

NOUS AVONS ENGAGÉ NOS FORCES POUR FAIRE DU GRAND PARIS LA CAPITALE MONDIALE DU SPORT

Le temps court, qui permet de transformer des atouts quantitatifs en expérience positive pour le destinataire du message, c'est celui de la déclinaison d'atouts généraux en messages particuliers. Étape indispensable, exigeante, et qui demande beaucoup de ténacité et de persévérance car ses effets sont moins spectaculaires que les vues d'ensemble et les bilans généraux. Indispensable pourtant, car aucune entreprise ne décide de s'implanter à New York plutôt qu'à Londres parce qu'il y a 53 millions de mètres carrés de bureaux ici, contre à peine 49 millions là. Elle ira dans les bureaux qu'il lui faut. Personne ne choisira la France parce qu'elle a 295 754 chercheurs alors que tel de nos voisins n'en a que 253 241. Il choisira les chercheurs en lesquels il placera le plus d'espoir de trouver.

Le temps long, qui va construire la renommée d'un territoire, et qui adresse peut-être au final le rayonnement plus que l'attractivité. C'est le temps de la Renommée, qui est celui du caractère perçu des territoires et de leur légende. Les mécanismes en sont plus insaisissables mais les effets plus pérennes aussi. 90 ans après, la *« lost genera-*

tion » n'a pas été perdue pour tout le monde et continue à faire la gloire de Paris en Amérique. C'est dans cet esprit que nous avons engagé nos forces pour faire du Grand Paris la Capitale mondiale du sport. Nous y parviendrons par des arguments concrets, autant que par un récit qui convoque les mânes de Coubertin et de Cerdan, les virages de Longchamp et les clameurs du Parc, les skateurs du Trocadéro et les slacklines du parc Georges Valbon. La même logique prévaut aussi pour d'autres chantiers, que ce soit celui de l'artisanat d'excellence, de la place de Droit ou encore de l'économie sociale.

C'est là, dans ces deux temporalités de l'action, que la proposition originale de la red team défense peut être une fertile inspiration pour l'attractivité. Car parmi tant de gens de talent pour compter, combien pour conter ? Parmi tant d'experts qui mesurent et comparent, peu de poètes qui et d'artistes sont mis à contribution, alors que rien ne serait plus conforme à la tradition, au génie et à l'idée que le monde se fait de Paris.

Dans la « Fonction du Poète », Victor Hugo ne mentionne pas expressément la fonction d'attractivité, mais il nous y invite lorsqu'il décrit *« l'homme des utopies,les pieds ici, les yeux ailleurs »* dont les rêves sont faits *« des ombres que jettent les choses qui seront un jour »*.

Phème, déesse de la Renommée est la mère d'Elpis, la déesse de l'espoir. Celle qui tient la corne d'abondance...

Éditeur
Paris-Ile de France Capitale Economique
2 place de la Bourse 75002 Paris
01.55.65.49.40 / contact@gp-investment-agency.com

Directeur de la publication et de la rédaction
Alexandre Missoffe

Co-rédaction
Louise Limare

Un grand merci à l'ensemble des contributeurs :
Manuel Giménez Rasero ; Eric Anceau ; François Navarro ; Christian Nibourel

Création graphique
Michel Barreteau / contact@michelbarreteau.com

Images
iStock, Pixabay

ISBN : 978-2-492718-00-7
EAN : 9782492718007
Dépot légal dès parution.
Exemplaire offert. Ne peut être vendu.

Impression
Michel Barreteau gestionnaire d'impression
Imprimé à 500 exemplaires

PARIS ILE-DE-FRANCE
CAPITALE ÉCONOMIQUE

GREATER PARIS
INVESTMENT AGENCY

Avec le soutien de

Métropole du Grand Paris

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

9 782492 718007